DEPARTEMENT DU CHER



MAIRIE DE NANÇAY 18330

Téléphone : 02.48.51.81.35 E-mail : mairie@nancay.fr

Nombre de conseillers en

exercice: 15

Présents: 10

Votants: 10

Date de la convocation : 11/12/2023

Date d'affichage : 11/12/2023

OBJET : Remboursement suite au vol de pièces du master

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-12-07

L'an deux mille vingt trois

le dix-huit décembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents: Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY,

Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,

RAGOBERT, URBAIN.

Excusés:/

Absents: Mesdames GUÉRU, LE BEUF, Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Secrétaire: Madame Murielle BOUGIS.

Le Maire informe le conseil que des pièces du Renault Master ont été volées au hangar municipal.

Le montant des pièces et main d'œuvre s'élève à 2 147.12 € T.T.C.

L'expert EVALYS 18 à Bourges a décidé de rembourser la Commune pour un montant de 1 937.16 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le montant de remboursement de l'assurance GROUPAMA.

Fait à Nançay, le 19 décembre 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 19 décembre 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :